



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Rapport d'activité 2020

Rapport d'activité **2020**

**Cet ouvrage est édité par
le ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Design graphique

Anthony Fruchart

ISBN 978-2-11-155483-2

sommaire

6 —
édito

9 —
les élèves

13 —
l'impact de la crise
sanitaire

17 —
les personnels

21 —
les établissements

25 —
les territoires

29 —
les référentiels

31 —
la contribution
à l'aide
au pilotage

33 —
la contribution
à la statistique
européenne
et internationale

35 —
le réseau
de la statistique
sur l'éducation

37 —
la collaboration
avec les chercheurs

39 —
la diffusion

édito



par Fabienne Rosenwald
Directrice de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance (DEPP)

L'année 2020 a été marquée par un événement sans précédent dans l'histoire de l'école de notre pays, la crise sanitaire qui a entraîné le confinement du jour au lendemain de douze millions d'élèves. Avec le risque, mis en avant par toutes les études et recherches en sciences de l'éducation, d'un impact négatif plus marqué pour les élèves issus des familles les plus défavorisées, à la fois parce que ce sont ces élèves qui pâtissent le plus d'un éloignement de l'école mais aussi par leur moindre équipement numérique.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère en charge de l'éducation, s'est mobilisée pour apporter un éclairage sur la crise sanitaire et ses conséquences. Pour cela, elle a imaginé différentes approches, en concevant de nouvelles opérations, en exploitant des dispositifs déjà existants ou en rajoutant des questions à des enquêtes déjà prévues. Son but est de dresser des constats objectifs, d'évaluer les impacts et de rendre compte de l'évolution des inégalités. Il s'agissait aussi de recueillir le ressenti des acteurs du système éducatif : enseignants, chefs d'établissement et directeurs d'école, CPE, inspecteurs, élèves, familles. Nous avons ainsi pu dès juillet 2020 publier des premières statistiques et analyses sur cette période en documentant les écarts observés selon les situations sociodémographiques des élèves et de leurs familles et les caractéristiques de leur contexte de scolarisation.

Par ailleurs, tous les agents de la DEPP se sont mobilisés pour travailler à distance. Si notre direction était très en avance sur le télétravail, ce qui était un atout, il a fallu toute la réactivité et l'implication de ses agents, malgré les difficultés occasionnées par la situation de confinement, pour que nous poursuivions nos missions. Ceci était d'autant plus important que le confinement a montré que le besoin de statistiques ne s'effaçait pas avec la crise sanitaire, bien au contraire, il était plus que jamais nécessaire de produire et diffuser des données de qualité pour aider au pilotage en période de crise.

Ainsi, la DEPP a su très vite s'adapter aux conditions de télétravail et maintenir un lien social fort grâce à l'implication de toutes et tous. Elle a réussi à poursuivre ses travaux et tenir ses engagements en particulier en matière de publication : elle a continué à publier régulièrement et le calendrier de diffusion est respecté à la fois pour les *Notes d'Information* mais aussi pour nos ouvrages, que ce soit *L'Europe de l'éducation en chiffres*, qui a même intégré un focus sur le confinement dans les pays européens, ou *RERS* et *L'état de l'École*. Elle a réagi sur l'impossibilité de maintenir certaines collectes d'informations en proposant de décaler, reporter, voire, dans très peu de cas, annuler quand la collecte n'était plus pertinente au vu du phénomène mesuré. Cela a permis d'informer très vite les académies, de réduire les incertitudes et de rebondir sur d'autres opérations. La DEPP a su aussi rapidement apporter son appui à la cellule ministérielle de crise et aux directions qui avaient besoin de données, homogènes sur le territoire, fines, référencées, mais aussi d'analyses pour piloter.

Ce rapport d'activité 2020, organisé autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires, en présente synthétiquement les grandes avancées et nouveautés 2020 ainsi que les perspectives 2021. Il comprend également un focus sur le suivi des conséquences de la crise sanitaire.

En 2020, la DEPP a poursuivi la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des élèves et apprentis en particulier en poursuivant, en collaboration avec la DARES, le développement de son nouveau système d'information sur l'insertion professionnelle des jeunes sortant de formations professionnelles scolaires ou de CFA, InserJeunes. Les premiers résultats seront disponibles début 2021.

La DEPP a beaucoup investi sur la connaissance des personnels dans le cadre des chantiers RH lancés par le ministère. Avec la création du conseil d'évaluation de l'école (CEE), son investissement dans la thématique des établissements a pris une autre dimension. Enfin, suite à réflexion du ministère en 2019 sur les territoires, la DEPP a particulièrement travaillé sur cette problématique en construisant des outils d'analyse et en élaborant des données qui lui permettront de placer l'année 2021 sous le signe des territoires.

Au-delà des contributions à ces fortes thématiques, ce rapport rend également compte de l'engagement dans toutes nos missions, que ce soit la gestion des répertoires et nomenclatures, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ses contributions très fortes à l'aide au pilotage en matière d'éducation. La DEPP a également poursuivi son implication dans l'animation des travaux de la recherche contribuant à l'évaluation du système éducatif. En période de confinement, l'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services statistiques en académie (SSA) a pris une dimension nouvelle, reposant sur le développement d'outils et de pratiques à distance. L'investissement dans les activités européennes et internationales ne s'est pas interrompu, bien au contraire. Enfin l'une des priorités de notre direction, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, a été particulièrement importante cette année.

Ce rapport d'activité 2020 rend ainsi compte de l'engagement de tous les agents de la DEPP pour contribuer à un débat public de qualité et aider au pilotage du système éducatif. Le collectif qui s'est développé au sein de la direction pendant cette période a été extraordinaire et je voulais remercier tous ses personnels de leur implication et de leur engagement. Et la DEPP a aussi montré qu'une statistique publique n'a de sens, et de légitimité, que si elle s'adapte pour répondre aux besoins et sait être pertinente.

Interview de Sophie Moati, présidente de chambre, Cour des comptes



Après plus de cinq années passées à la présidence de la 3^e chambre de la Cour, en charge notamment du contrôle du secteur de l'Éducation scolaire, lorsque je me retourne sur nos travaux de ces dernières années, je vois comme la Cour a progressivement mais significativement resserré ses liens avec ce grand service statistique national et d'enquête qu'est la DEPP. Elle a de plus en plus pris appui sur les productions de cette direction, pris en compte ses analyses dans un dialogue parfois vif et critique de part et d'autre, mais toujours productif : la DEPP et ses travaux sont indispensables et incontournables pour qui s'attache aux sciences de l'éducation et aux politiques publiques mises en œuvre par et dans le système éducatif. J'en prendrai deux exemples, s'agissant des travaux de la Cour.

Nous avons la chance de disposer en France d'un appareil public de production de données qui renseigne et documente depuis longtemps ce système sous ses différents prismes, en obéissant aux règles de qualité et d'indépendance qui gouvernent son activité pour produire de la connaissance, alimenter la recherche et l'administration, objectiver l'analyse et la décision publique. La Cour a pourtant pu regretter, dans son enquête sur l'organisation de la fonction d'évaluation au ministère de l'Éducation nationale, une forme de réticence diffuse à l'exercice Pisa et aux méthodes quantitatives standardisées, qui s'est conjuguée à une structuration et à une articulation imparfaites des différentes parties prenantes de l'évaluation au sein du ministère où la place centrale de la DEPP était sans doute encore insuffisamment valorisée. Ceci aboutit à une opinion nationale moins fortement charpentée que celle de Pisa sur notre performance collective et réduit la contribution à des réponses ministérielles rapides et appropriées à l'onde de choc provoquée par les constats issus des comparaisons internationales.

La Cour a salué par ailleurs les indéniables progrès permis par la mise en place récente et systématique de l'évaluation des résultats des élèves à différents stades de la scolarité et dans les différents territoires, avec l'appui professionnel de la DEPP, qui, en retour, bénéficie maintenant de l'afflux et du traitement de données indispensables à l'adaptation des politiques éducatives comme aux pratiques enseignantes.

Pour le plus grand profit de l'évaluation des politiques de l'Éducation prioritaire par la Cour, la DEPP lui a largement ouvert ses bases de données, et la participation active de la direction au comité d'accompagnement mis en place pour notre enquête aura nourri des échanges féconds et éclairants, qui nous ont permis d'élargir la profondeur de champ de nos analyses, d'affûter nos constats et de préciser nos observations.

Les orientations stratégiques dessinées par notre nouveau Premier président, Pierre Moscovici, conduisent à amplifier de tels échanges, à les nourrir dans un fil continu, à les organiser dans des logiques de position d'intérêt réciproque entre les grandes instances statistiques nationales, telles la DEPP, les organismes de recherche et la Cour, pour développer la part que celle-ci souhaite prendre à l'évaluation en temps utile et à l'accompagnement raisonné des politiques publiques.

les élèves

La connaissance des élèves et apprentis, de leurs parcours et de leurs compétences est indispensable pour mettre en évidence les disparités de parcours, analyser comment elles se construisent et repérer ainsi des pistes d'évolution.

La DEPP recense ainsi chaque année l'ensemble des élèves et apprentis, et prévoit les évolutions à anticiper pour les cinq années à venir. Elle décrit la formation qu'ils suivent et leurs résultats aux examens. Elle mène aussi un grand nombre d'enquêtes auprès des élèves et de leurs parents, pour connaître leurs parcours et mettre ceux-ci en lien avec leurs conditions de vie. Cela lui permet d'analyser l'orientation, les facteurs de réussite, les inégalités sociales ou les disparités territoriales.

La DEPP conçoit et met en œuvre des évaluations standardisées d'élèves exhaustives ou sur échantillon, nationales ou internationales. C'est l'ensemble de ces évaluations, qui permet de confronter plusieurs « regards » sur les acquis des élèves et de rendre compte des performances du système éducatif français dans le temps et en comparaison aux autres pays. Ces dispositifs d'évaluation ont pris une large ampleur depuis trois ans, avec l'évaluation de tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde. Elles permettent aux enseignants de disposer de repères sur les acquis de leurs élèves afin d'adapter leur action éducative.

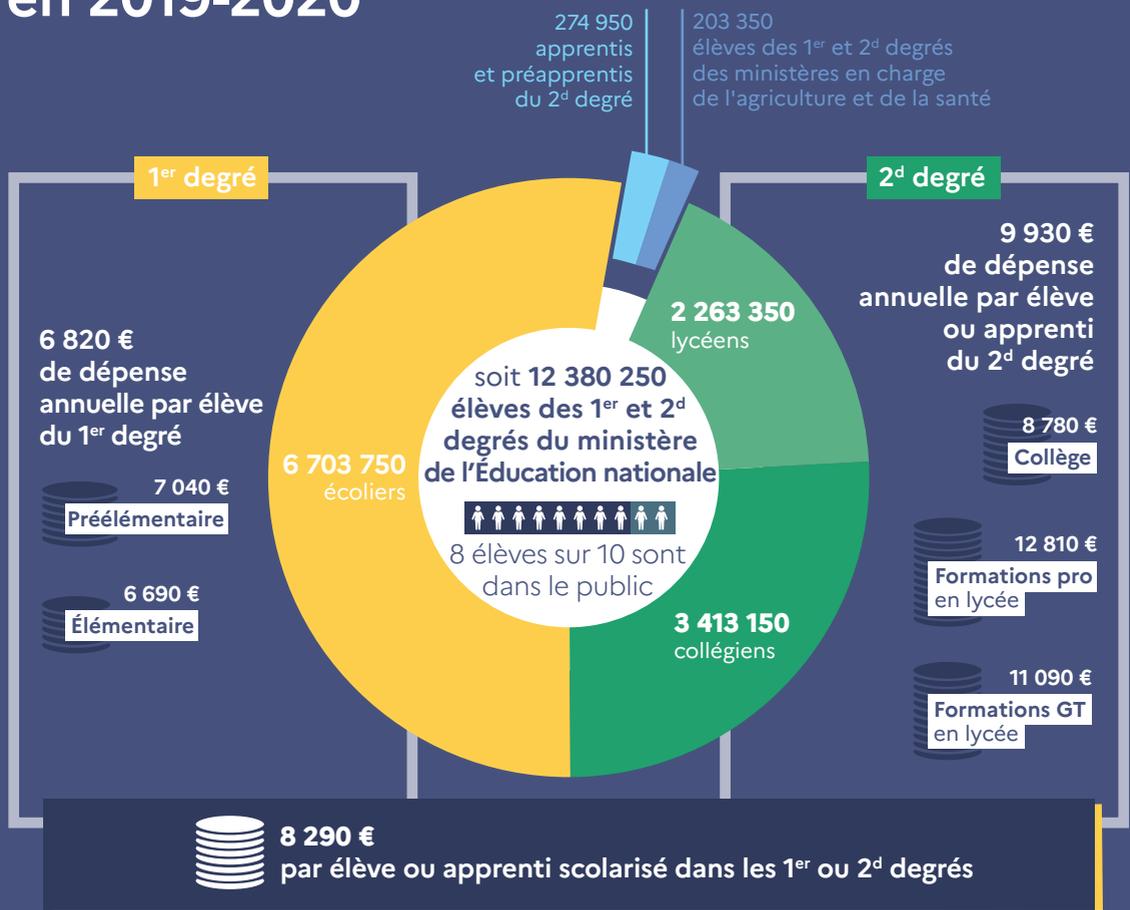
La DEPP s'intéresse également au bien-être scolaire et à la victimation des élèves. Elle porte également une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou allophones nouvellement arrivés.

La DEPP calcule chaque année le coût des élèves à différents niveaux de scolarisation pour rendre compte de l'effort consenti par la Nation. Enfin, la DEPP étudie la transition entre la formation initiale et le marché du travail.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

QUE SAIT-ON DES ÉLÈVES ?

12 858 550 élèves et apprentis en 2019-2020



CEDRE
Mathématiques

En fin d'école (fin de CM2)



— Proportion d'élèves dans les groupes les plus performants (groupes 4 et 5)

En fin de collège (fin de 3^e)



— Proportion d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes < 1 et 1)

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE MESURE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Début 2021 marque la première diffusion de résultats du nouveau dispositif de mesure de l'insertion professionnelle des jeunes sortant des formations de la voie professionnelle, qui fait suite aux enquêtes IVA et IPA : InseJeunes.

Financé par le Fonds de transformation de l'action publique, ce nouveau dispositif utilise un appariement de données de suivi de la scolarité et les données sociales sur les salariés du ministère du Travail pour reconstituer le parcours d'insertion des jeunes après la fin de leurs études.

Les indicateurs issus de ce dispositif permettent d'avoir un panorama détaillé des formations de la voie professionnelle en France, du CAP au BTS, et de choisir ces formations avec une information la plus détaillée possible au moment de l'orientation.

Des publications nationales et régionales utilisant ces données accompagneront la sortie de ces indicateurs. Des études approfondies permettront d'explorer par la suite des sujets spécifiques sur ces parcours d'insertion des jeunes, par exemple l'adéquation entre l'emploi occupé et les études suivies.

L'ENTRÉE EN APPRENTISSAGE : UNE ÉTAPE CRUCIALE DU PARCOURS DES ÉLÈVES

Plusieurs études ont permis de documenter une étape cruciale du parcours des apprentis : leur entrée en apprentissage, en plus du choix d'un établissement comme pour les autres élèves, nécessite également de trouver une entreprise d'accueil, une première forme d'insertion professionnelle.

Une analyse des vœux d'orientation des élèves sortant de 3^e en 2018 a montré que l'apprentissage restait à cette date encore un peu à l'écart des procédures d'affectation habituelles : près de la moitié des apprentis inscrits à la rentrée n'avaient pas émis de vœu en apprentissage dans l'application dédiée à l'affectation.

Une comparaison des changements de statut en cours de cursus au sein de la voie professionnelle montre qu'il est plus fréquent que les élèves passent de la voie scolaire vers l'apprentissage que le contraire.

Interview de Selma Mahfouz, Directrice de la DARES (direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques)

Q On sait que le processus d'orientation peut être décisif pour les trajectoires scolaires et professionnelles des élèves, en particulier dans la voie professionnelle. Que va apporter le dispositif InseJeunes dans ce processus ?

R Lorsqu'un jeune réfléchit à ce qu'il veut faire, à son futur métier, ce sont d'abord ses goûts et ses aptitudes qui le guident, bien sûr. Mais il est également important qu'il sache quelle est l'insertion dans l'emploi à l'issue de la formation qu'il va choisir. En effet, tous les centres de formation et tous les lycées n'ont pas les mêmes résultats en termes d'insertion : avec InseJeunes, cette information est donnée pour chaque établissement et chaque spécialité. Les parcours des jeunes ne se résument cependant pas forcément à une insertion immédiate une fois le diplôme choisi obtenu, c'est pourquoi la part des jeunes qui poursuivent leurs études après la formation est également indiquée.





LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PENDANT LE CONFINEMENT : UNE SITUATION INÉDITE POUR LES ÉLÈVES ET LEUR FAMILLE

Dans le cadre d'un ensemble d'enquêtes sur la continuité pédagogique pendant la période de fermeture des établissements scolaires au printemps 2020, la DEPP a interrogé un échantillon représentatif de familles d'élèves de collégiens et de lycéens.

Comment les élèves ont-ils travaillé, comment se sont-ils organisés ? Comment les familles et les élèves ont-ils vécu cette période ? Les premiers résultats de cette enquête livrent quelques éléments de réponse. Pendant la période de confinement, près de quatre élèves du second degré sur dix ont déclaré avoir consacré en moyenne au moins trois heures par jour à leur travail scolaire. Les élèves qui ont travaillé le plus sont plus nombreux parmi ceux qui, selon leurs parents, sont de bons ou excellents élèves. Les filles et les élèves de milieux très favorisés ont également travaillé davantage. À caractéristiques comparables, les conditions matérielles et celles liées directement à la réalisation du travail scolaire ont été moins favorables en milieu défavorisés. À l'inverse, les opinions des parents sur la capacité de leur enfant à s'adapter au nouveau mode de travail et leur ressenti en termes d'utilité d'apprentissage ont été plus positifs chez les parents d'élèves issus de milieux défavorisés que ceux issus de milieux favorisés.

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT : DES CHOIX D'ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ DES LA 1^{RE}

Un nouveau baccalauréat général entrera en vigueur à la session 2021 : au lieu d'entrer en série littéraire, économique et sociale, ou scientifique, les élèves arrivés en première générale depuis la rentrée 2019 optent désormais pour trois enseignements de spécialité. En terminale, ils choisissent de poursuivre deux de ces trois enseignements.

41 % des élèves de terminale générale ont choisi les mathématiques, un tiers la physique-chimie ou les sciences économiques et sociales (SES) et 27 % les sciences de la vie et de la terre (SVT) ou l'histoire-géographie. La doublette la plus fréquemment choisie est « mathématiques, physique-chimie », par 20 % des élèves. Parmi les quatre combinaisons les plus fréquentes, qui regroupent la moitié des effectifs de terminale générale, trois sont « scientifiques ». La sous-représentation des filles dans toutes les matières scientifiques sauf SVT, constatée pour les premières générales de la rentrée 2019, se retrouve pour les terminales générales à la rentrée 2020.

pour en savoir plus

Les *Notes d'Information* de la DEPP – 2019/2020 :

« Choix de trois spécialités en première générale à la rentrée 2019 : 15 combinaisons pour 80 % des élèves », n° 19.48.

« Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante », n° 20.26.

« L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième à la rentrée 2018 », n° 20.28.

« À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours », n° 20.38.

Site de diffusion des indicateurs InserJeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

l'impact de la crise sanitaire

Pour éclairer les conséquences de la crise sanitaire de 2020, la DEPP s'est fixée comme priorité d'établir des constats objectifs mais aussi d'évaluer les impacts et de rendre compte des inégalités.

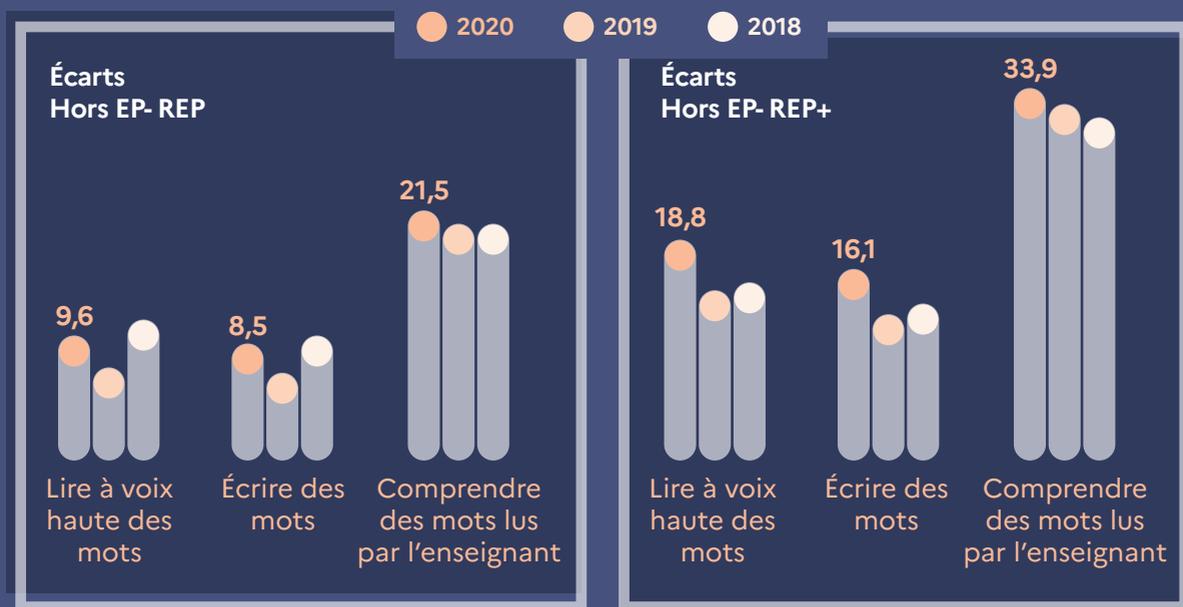
Pour cela, la DEPP a mobilisé différentes approches :

- Sept enquêtes spécifiques menées en mai 2020 auprès de familles d'élèves du second degré et auprès de différents acteurs du système éducatif : professeurs, conseillers principaux d'éducation, directeurs d'école, chefs d'établissement, corps d'inspection.
- Des questions ajoutées à l'interrogation de juin 2020 des familles du Panel des élèves entrés en CP en 2011
- Les données du constat de rentrée 2020 pour évaluer l'impact en termes de poursuite de scolarité et d'orientation
- Des questions dans le Panel des élèves en situation de handicap de la DEPP
- Des questions dans les dispositifs d'évaluation de politique publique de la DEPP : évaluation du numérique, évaluation des dédoublements des CP en REP+
- Les évaluations nationales exhaustives CP, CE1, sixième et seconde
- Un panel d'élèves entrant en CP et en CE1 à la rentrée 2020
- Le nouveau dispositif Inserjeunes pour suivre l'insertion des jeunes.

Ces différents dispositifs ont déjà permis des premières publications de résultats en 2020 et continueront à alimenter la réflexion en 2021 et au-delà .

QUE SAIT-ON DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ?

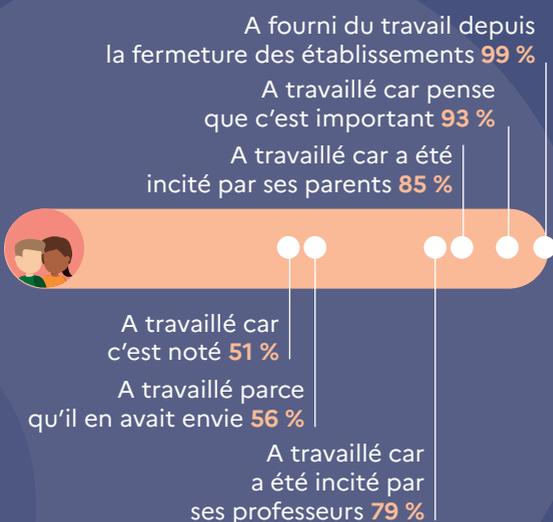
Écarts des taux de maîtrise satisfaisante en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire en CE1 aux rentrées 2018 à 2020



Satisfaction vis-à-vis de l'apprentissage des élèves selon les personnels du premier degré



Perception du travail scolaire selon les collégiens et lycéens



L'incidence de la mise en œuvre du dispositif de continuité pédagogique entre mars et mai 2020 vue par les professeurs

✓ Beaucoup ou dans une certaine mesure d'impact positif

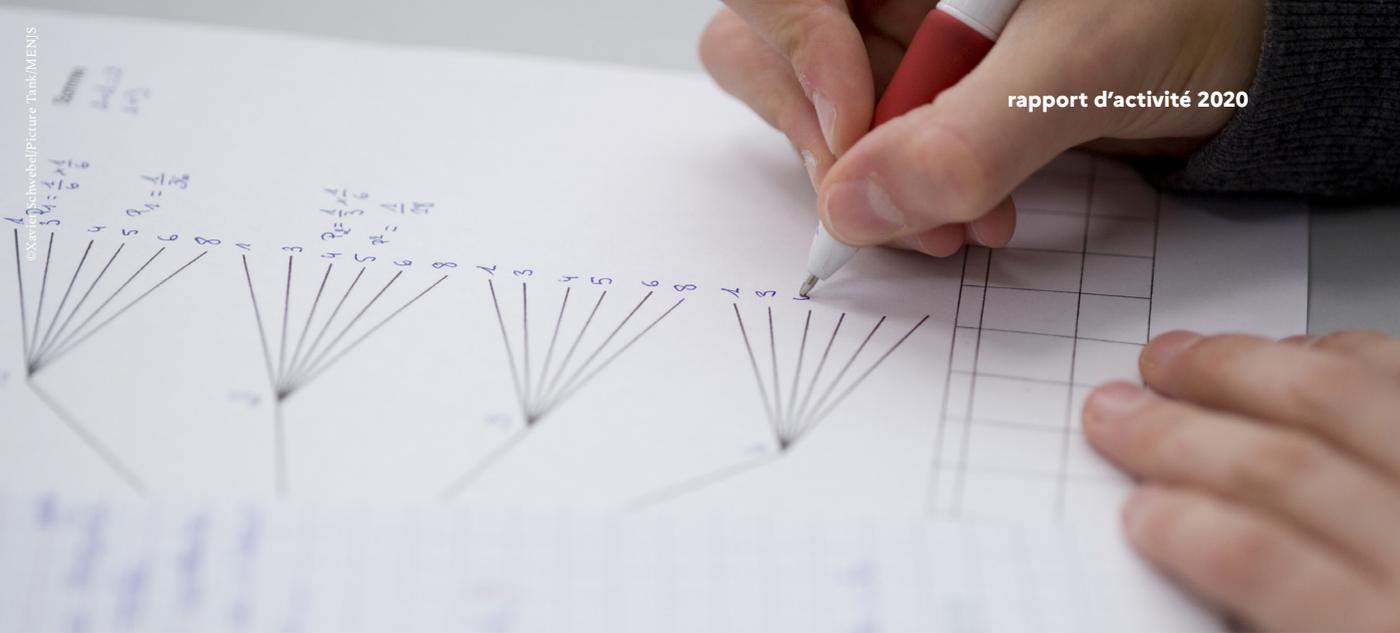
80 % sur l'autonomie des élèves et l'acquisition de compétences numériques et

52 % à 55 % sur la quantité de travail personnel fourni, la collaboration entre les élèves et le lien école - famille

✗ Très peu ou pas du tout d'impact positif

62 % sur la motivation scolaire et

90 % sur la réduction des inégalités des élèves

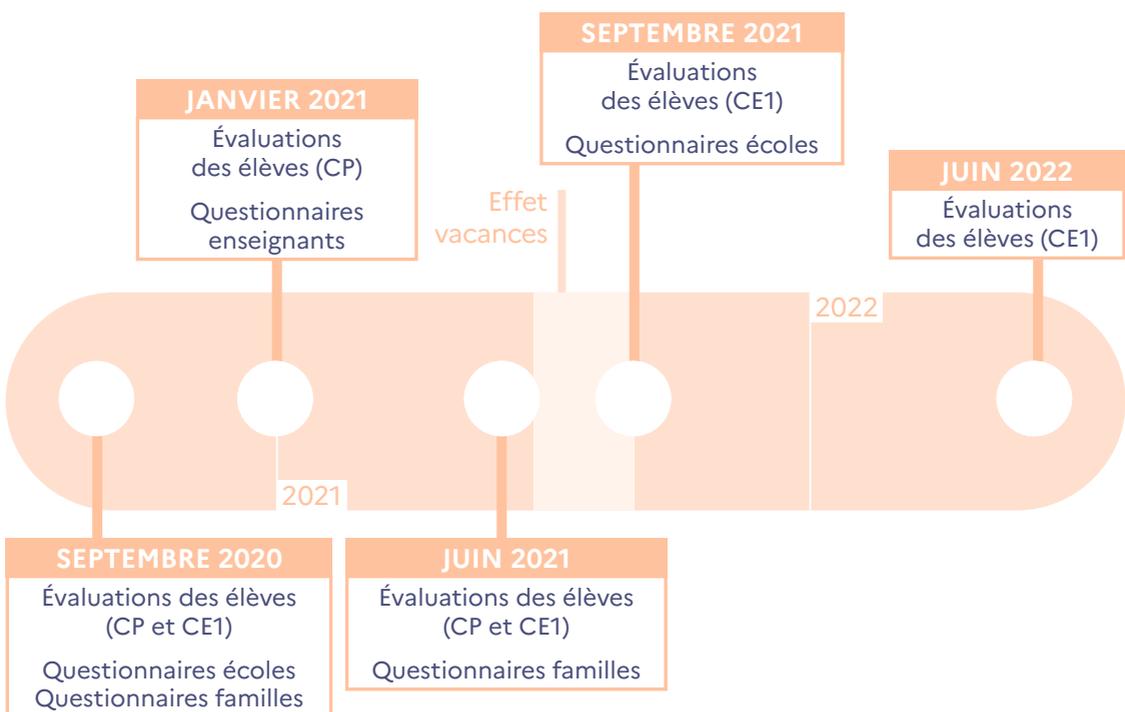


PANEL DECCS (DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE)

Afin d'apprécier les conséquences à moyen terme de la crise sanitaire sur les acquis des élèves, la DEPP a mis en place, dès la rentrée scolaire 2020, le panel DECCS qui consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles. Ainsi, ce sont 60 000 familles qui seront également interrogées.

Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles). Il devrait permettre d'apprécier plus finement la situation des élèves quand ils abordent l'année scolaire 2020-2021. Il permettra également de suivre les progressions des élèves durant les deux années scolaires à venir, selon ces différents éléments de contexte.

L'ensemble de ces données permettra d'éclaircir précisément, dans ce contexte inédit, les inégalités d'acquis scolaires, en fonction des configurations dans lesquelles les élèves ont suivi les enseignements – ces configurations étant liées à la fois aux fonctionnements des écoles et aux situations familiales.





L'APPORT DES ÉVALUATIONS NATIONALES À L'ANALYSE DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Deux mois après la rentrée scolaire, il a été possible de répondre à deux questions essentielles posées après la période de fermeture des écoles et établissements de mars à mai 2020 : quelles conséquences du confinement en termes d'apprentissages et de maîtrise des savoirs fondamentaux aux moments charnières de la scolarité que sont les classes de CP, de CE1 et de sixième ? Quels impacts du confinement sur les inégalités scolaires?

Nous avons pu en effet nous appuyer sur le dispositif – unique en Europe – des évaluations nationales exhaustives qui ont le double intérêt de porter sur des cohortes entières, en français et en mathématiques (près de 800 000 élèves par niveau) et d'exister depuis 2018 pour le CP et le CE1, et depuis 2017 pour la sixième.

À l'entrée en classe de CP, en septembre 2020, on a constaté une légère baisse de la part des élèves ayant une maîtrise satisfaisante, quel que soit le domaine évalué. Dans l'ensemble, les baisses les plus fortes qui ont été observées en français comme en mathématiques correspondent à des domaines travaillés en fin de Grande Section de maternelle.

Les écarts s'accroissent un peu entre les niveaux de maîtrise des élèves entrant en CP en éducation prioritaire et ceux des autres.

À l'entrée en CE1, les constats sont différents. En septembre 2020, on constate une baisse des résultats en français en CE1, en particulier dans les domaines de la lecture et de l'écriture et une relative stabilité en mathématiques.

Les écarts s'accroissent, en français et en mathématiques, entre les élèves entrant en CE1 en éducation prioritaire et les autres.

En début de sixième, l'évaluation porte sur les acquis de l'ensemble de l'école élémentaire et pas seulement sur ceux de CM2. Dans ce contexte, en septembre 2020, on constate une amélioration globale des résultats, en français comme en mathématiques. Cependant, les écarts s'accroissent en mathématiques, entre les élèves entrant en sixième en éducation prioritaire et les autres.

pour en savoir plus

Les *Notes d'Information* de la DEPP – 2020 :

« Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante », n° 20.26.

« Confinement : un investissement scolaire important des élèves du second degré, essentiellement différencié selon leur niveau scolaire », n° 20.42.

Les documents de travail de la DEPP – 2020 :

« Continuité pédagogique – période de mars à mai 2020 : Enquêtes de la DEPP auprès des familles et des personnels de l'Éducation nationale, premiers résultats », n° 20.03.

« Évaluations 2020 Repères CP CE1, premiers résultats », n° 20.04.

« Évaluations 2020 de début de sixième : premiers résultats », n° 20.05.

« Pendant le confinement c'est avant tout le niveau scolaire des élèves du second degré qui a pesé sur le vécu de la continuité pédagogique », n° 20.06.

les personnels

La connaissance fine des enseignants, de leurs profils, de leurs parcours, de leurs rémunérations, de leurs pratiques mais plus généralement de l'ensemble des personnes qui travaillent pour l'Éducation nationale (plus d'un million) est indispensable pour rendre compte du système éducatif en France sous tous ses aspects.

Le système d'information de la DEPP, reposant très majoritairement sur les données de gestion du ministère, permet de suivre les parcours de ces personnels, de leur entrée à leur fin de carrière à l'Éducation nationale, en décrivant les postes occupés et la mobilité professionnelle mais aussi de rendre compte de leur rémunération ainsi que de leurs conditions de travail à travers les moyens humains mis au service des élèves.

En complément, des enquêtes nationales et internationales, pilotées par la DEPP, interrogent les personnels sur leurs conditions d'exercice et leur satisfaction professionnelle.

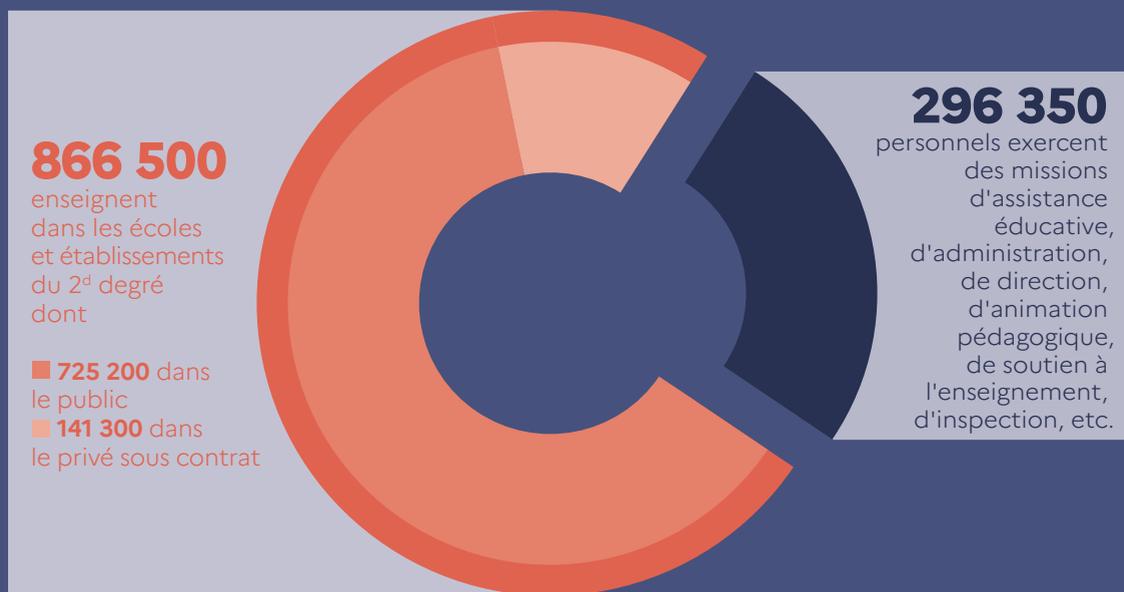
Pour aller plus loin, la DEPP mène des enquêtes pour éclairer la diversité des pratiques des enseignants et leur évolution. D'autres permettent la construction d'indicateurs sur la formation initiale, les besoins de formation et l'accès à la formation continue.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

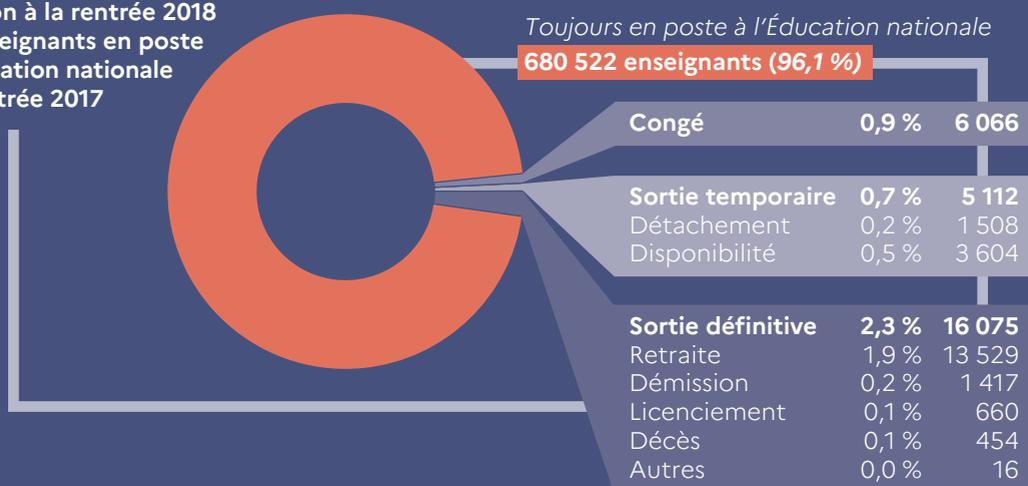
QUE SAIT-ON DES PERSONNELS ?

1 162 850 personnels

sont en poste à l'Éducation nationale en 2019-2020



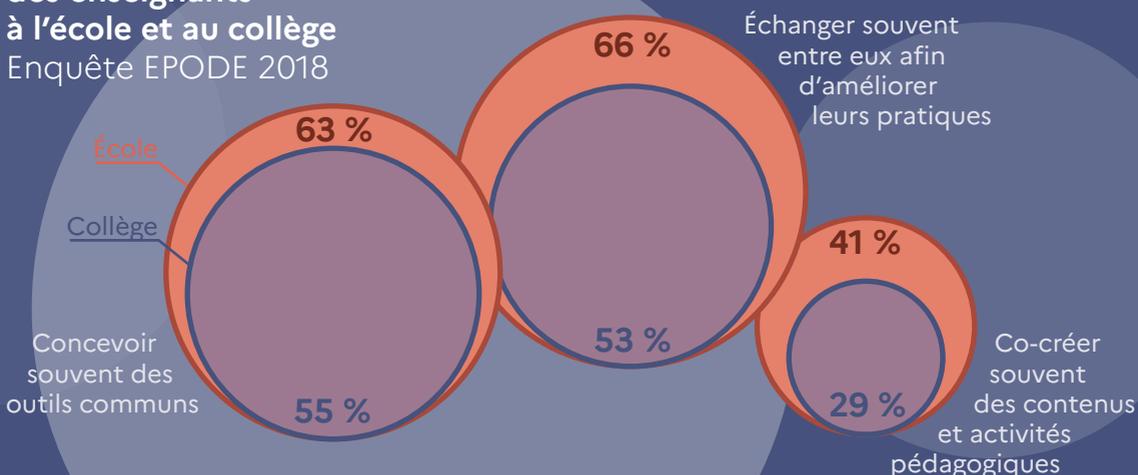
Situation à la rentrée 2018 des enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017



Les pratiques collaboratives des enseignants

à l'école et au collège

Enquête EPODE 2018



L'ENQUÊTE PÉRIODIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT (EPODE)

L'enquête EPODE, conçue par la DEPP et à périodicité triennale, interroge les professeurs des écoles et les enseignants de collège sur leurs pratiques d'enseignement.

Menée pour la première fois en 2018, elle est construite à partir du référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. À l'école comme au collège, EPODE fait état d'un large consensus sur la fonction éducative du métier d'enseignant. Les pratiques collaboratives à finalité éducative sont plus fréquentes que celles à finalité pédagogique ou impliquant les familles. L'explicitation de l'enseignement est une pratique très fortement adoptée par l'ensemble des enseignants interrogés. S'ils sont moins nombreux à proposer fréquemment des formes d'apprentissage actif, la fréquence de celles-ci s'intensifie progressivement au cours de la scolarité en élémentaire, puis au collège. La réussite de tous les élèves constitue une des préoccupations majeures des enseignants. Les pratiques des professeurs des écoles sont caractérisées par un recours plus fréquent aux pratiques visant le développement de l'ouverture d'esprit des élèves. Les usages pédagogiques du numérique sont en revanche peu développés à l'école.

DES ÉTUDES POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PARCOURS DES ENSEIGNANTS

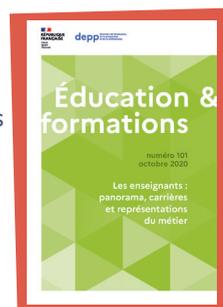
Axe de travail majeur en 2020 en lien avec les réflexions du ministère, une série d'études est parue pour éclairer les parcours, et en particulier l'entrée dans le métier.

Des *Notes d'Information* ont abordé l'évolution de l'âge d'entrée dans le métier enseignant et décrit le profil des lauréats aux concours. Dans le premier degré, une analyse de la variété des postes exercés par les nouveaux professeurs des écoles a été publiée. Deux autres études sont en cours, l'une sur les trajectoires des jeunes enseignants du second degré, l'autre sur le parcours professionnel antérieur des enseignants en seconde carrière. La suite du parcours a également donné lieu à des analyses : dans le Bilan Social National de l'enseignement scolaire, un chapitre fait état de l'ancienneté et de l'avancement des enseignants dans leur carrière, avec une attention particulière à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. En outre, la DEPP a publié un panorama des mobilités des enseignants, qu'il s'agisse de la fréquence des mobilités internes, vers d'autres postes ou fonctions, ou externes, via les départs à la retraite, détachements et démissions.

UN NUMÉRO D'ÉDUCATION & FORMATIONS CONSACRÉ AUX ENSEIGNANTS

La DEPP a regroupé dans un volume de sa revue *Éducation & formations* des études variées afin de fournir une photographie inédite des enseignants et de leur métier en ce début de XXI^e siècle.

Les enseignants ont été au cœur de l'actualité pendant le premier semestre 2020, que ce soit lors du premier trimestre dans le cadre des chantiers lancés par le ministère en charge de l'éducation autour de leurs missions et de leurs parcours professionnels, ou que ce soit lors du deuxième trimestre par le rôle qu'ils ont joué durant la crise sanitaire. La DEPP disposait de synthèses de rapports de chercheurs autour d'un appel à contribution lancé par la direction en 2015 sur la représentation sociale du métier enseignant ; ces analyses ont été complétées par des études plus récentes d'auteurs de la DEPP. Le numéro d'*Éducation & formations* aborde en particulier l'origine sociale des enseignants, leurs conditions de vie familiale et de logement, leur perception du métier et des conditions d'exercice, ainsi que leurs pratiques professionnelles.





LANCEMENT D'UN NOUVEAU PANEL D'ÉLÈVES À LA RENTRÉE 2021

La DEPP travaille à la mise en place d'un futur panel d'élèves qui entreront en petite section de classe maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Celui-ci sera constitué d'environ 35 000 élèves scolarisés à ce niveau d'enseignement dans 1 700 classes maternelles réparties sur tout le territoire national. Les élèves seront suivis tout au long de leur scolarité primaire et secondaire. Un dispositif inédit d'interrogation des enseignants exerçant dans les classes maternelles où seront scolarisés les élèves du futur panel fera partie intégrante de l'ensemble. Leurs pratiques professionnelles, leur ressenti à l'égard des conditions d'exercice de leur métier ou leurs besoins de formation sont à ce jour un point aveugle de la connaissance du système éducatif français. L'enquête adressée aux enseignants des élèves de petite section fera l'objet d'une expérimentation au printemps 2021, avant d'être déployée auprès des enseignants des élèves du panel au printemps 2022.

Interview de Vincent Soetemont, Directeur général des ressources humaines



Q Quel rôle joue le bilan social de l'enseignement scolaire ?

R Le bilan social dresse chaque année un panorama de l'ensemble des personnels. Il fournit des repères importants dans divers domaines : caractéristiques des agents, recrutements, rémunérations, carrières, mobilités, retraites... Son pilotage par la DEPP, avec les contributions de la DGRH et de la DAF, assure la qualité statistique des indicateurs présentés. Ceux-ci sont régulièrement complétés pour enrichir en particulier le dialogue social. Fortement utilisatrices, les organisations syndicales ont demandé à y consacrer un groupe de travail en 2020.

pour en savoir plus

« Les enseignants : panorama, carrières et représentations du métier », *Éducation & formations* n° 101, novembre 2020.

Le Bilan social du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Enseignement scolaire 2019-2020.

Les *Notes d'Information* de la DEPP – 2020 :

« Caractériser les environnements de travail favorisant la satisfaction professionnelle des enseignants : les apports de l'enquête Talis 2018 », n° 20.11.

« Les différences d'expérience, d'ancienneté dans l'établissement, d'âge et de statut des enseignants du second degré par niveau de formation », n° 20.12.

« Dédoublage des classes de CP en éducation prioritaire : exploitation des enquêtes auprès des enseignants après deux années de déploiement », n° 20.15.

« Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018 », n° 20.16.

« La moyenne d'âge des nouveaux enseignants augmente dans l'enseignement scolaire public », n° 20.17.

« Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2019 dans le second degré », n° 20.22.

« Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement, EPODE, en 2018 au collège », n° 20.23.

« Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante », n° 20.26.

« L'évolution du salaire des enseignants entre 2017 et 2018 », n° 20.30.

« En 2017-2018, les absences pour raison de santé des enseignants du secteur public dépendent de la période de l'année et peu du jour de semaine », n° 20.31.

« Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des professeurs des écoles, EPODE, en 2018 », n° 20.32.

« Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2019 », n° 20.43.

« Profil des candidats aux concours enseignants », n° 20.44.

« Les enseignants remplaçants dans le premier et second degrés publics », n° 20.45.

« Les personnels de l'Éducation nationale en 2019-2020 », n° 20.50.

les établissements

La connaissance des établissements d'enseignement est indispensable pour éclairer les conditions d'apprentissage des élèves et le travail des personnels, mais aussi pour analyser les résultats du système éducatif.

Pour toutes les écoles et les établissements scolaires, publics et privés, la DEPP élabore des statistiques qui rendent compte à la fois de leurs points communs mais aussi de leurs différences, en ce qui concerne les élèves accueillis, l'offre de formation, la situation géographique, les caractéristiques des personnels, la taille des classes, les moyens, les équipements numériques et le patrimoine immobilier. La DEPP s'intéresse également au climat scolaire dans les établissements. Elle analyse les disparités entre établissements selon qu'ils relèvent ou non de l'éducation prioritaire et selon leur territoire. Elle conduit des études sur la mixité et la ségrégation, notamment au collège.

Enfin, la DEPP contribue depuis de longues années au diagnostic sur les écoles et établissements scolaires, mais aussi à l'élaboration de leurs outils de pilotage et d'évaluation, en particulier avec des indicateurs de résultats tenant compte des différences dans le profil des élèves accueillis.

QUE SAIT-ON DES ÉTABLISSEMENTS ?

À la rentrée 2019, 61 500 écoles et établissements du 2^d degré (MENJ)



50 100
écoles



7 200
collèges



4 200
lycées



La baisse de la taille des classes a aussi concerné les territoires en dehors de l'éducation prioritaire.



2015

22,7

22,1

24,3

Éducation prioritaire

Public rural hors EP

Public urbain hors EP

2020

16,8

21,4

23,6

élèves par classe pour les classes de niveau élémentaire

L'éducation artistique et culturelle au cours de l'année 2018-2019

Résultats de l'enquête auprès des écoles et collèges des secteurs publics et privés

80 % 59 %



École
Collège

Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle

6 3



Nombre d'activités d'éducation artistique et culturelle différentes dans les établissements pour 100 élèves

UNE TYPOLOGIE DES COLLÈGES

Le paysage des collèges de France présente un aspect divers.

Les collèges se différencient par la population accueillie et la situation géographique. Certains scolarisent des élèves socialement et scolairement favorisés dès leur entrée dans l'établissement ; d'autres accueillent un public moins favorisé. Certains se caractérisent par une forte homogénéité sociale ; d'autres se distinguent par une certaine mixité. Certains, implantés en territoire rural, scolarisent un petit nombre d'élèves ; dans d'autres, le nombre d'élèves dépasse le millier. À partir de variables décrivant l'effectif, l'origine sociale et le niveau scolaire des élèves accueillis ainsi que la situation géographique de chaque établissement, la DEPP a élaboré une typologie des collèges. Six groupes de collèges distincts ont ainsi été mis en évidence : les collèges très favorisés et de taille importante, les collèges plutôt favorisés, les collèges plutôt mixtes socialement, les collèges plutôt éloignés et de petite taille, les collèges plutôt défavorisés et les collèges très défavorisés. Ces six groupes se répartissent de manière hétérogène sur le territoire.

Cette typologie mise à disposition des collèges permet à ceux-ci d'affiner l'analyse de leurs résultats en les mettant en regard avec ceux des établissements du même groupe.

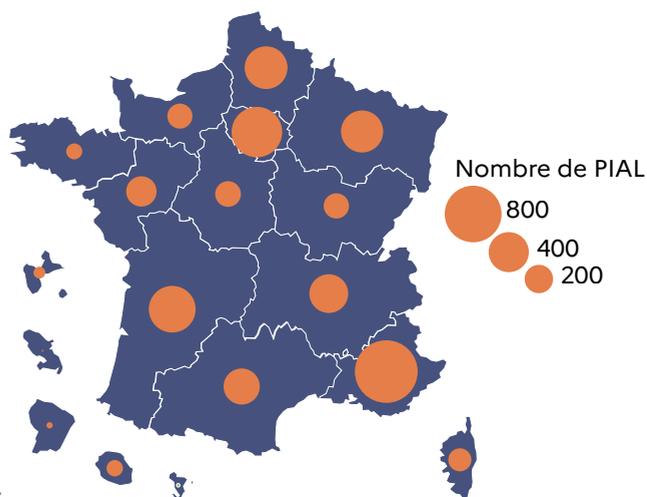
LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL)

La réorganisation de l'inclusion scolaire des élèves handicapés dans les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), créés dans chaque département, a été prise en compte par la DEPP dès la rentrée 2019 dans le répertoire des établissements RAMSESE.

Ces pôles, qui représentent une zone, coordonnent les moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Ce périmètre constitue, pour chaque personnel qui y est rattaché exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH), sa zone d'intervention. Celle-ci peut être mentionnée dans son contrat en listant chacune des écoles ou établissements du PIAL.

Depuis la rentrée 2019, 4 700 PIAL ont été créés, regroupant plus de 45 000 établissements du 1^{er} et du 2^d degré.



LA MESURE DU CLIMAT SCOLAIRE

Le climat scolaire apporte des éclairages sur la qualité des relations, de l'enseignement, de l'environnement, le sentiment de sécurité et celui d'appartenance.

Au printemps 2021, une enquête statistique de climat scolaire et de victimation sera menée pour la première fois dans le premier degré auprès d'élèves de CM1 et de CM2 mais également auprès des personnels des écoles de l'Éducation nationale.

Depuis 2011, la DEPP réalise régulièrement ce type d'enquête auprès de collégiens et lycéens. Une enquête a été conduite pour la première fois, au printemps 2019, auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale.

Toutes ces enquêtes s'articulent autour d'un double objectif : il s'agit d'évaluer le climat scolaire et de mesurer les éventuelles atteintes subies, que ces actes aient été ou non signalés au sein de l'établissement ou auprès des autorités académiques, policières, judiciaires ou administratives. En outre, les enquêtes auprès des personnels abordent des questions de conditions de travail au sein des établissements depuis le début de l'année scolaire.

Interview Béatrice Gille, présidente du Conseil d'évaluation de l'École (CEE)



Q La définition du cadre méthodologique et des outils des autoévaluations et des évaluations des établissements sont parmi les premiers travaux que le CEE a conduits. Quelle coopération avec la DEPP avez-vous engagée à cette occasion ?

R Créé par la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 et placé auprès du ministère de l'Éducation nationale, ce Conseil, dont la directrice de la DEPP est membre, a pour mission générale d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Dans ce cadre il est chargé de la mise en cohérence de toutes les évaluations de l'enseignement scolaire et arrête le cadre et suit l'évaluation des établissements scolaires à l'échelle nationale.

Le conseil a pu lancer le volet « évaluation des établissements scolaires » très rapidement, dans un calendrier très resserré, en s'appuyant sur des outils déjà existants, et ce grâce à l'aide de la sous-direction des évaluations et de la performance scolaire de la DEPP. En effet elle pilote depuis de nombreuses années un outil de mise à disposition de batteries d'indicateurs statistiques sur les établissements. Proposant des données homogènes, clairement définies, robustes, cet outil reconnu par les nombreux acteurs de la communauté éducative a été un des piliers à partir duquel nous avons démarré ce vaste projet. En effet, une véritable évaluation utile à l'établissement doit être adossée à des données de qualité faisant consensus, afin d'éclairer les questions évaluatives que les équipes se donnent.

En lien et sous l'autorité des recteurs qui mettent en œuvre l'évaluation des établissements, le réseau des SSA, très impliqué dans ce dossier, a été tout de suite mobilisé, aux côtés de la DEPP, et partie prenante de cette opération d'envergure nationale.

L'ensemble de ces éléments a été décisif dans le démarrage réussi de cette mission emblématique.

pour en savoir plus

Les *Notes d'Information* de la DEPP - 2020 :

« Six types de collèges différenciés par la population accueillie et la situation géographique », n° 20.01.

« En 2018-2019, l'absentéisme touche en moyenne 6 % des élèves du second degré public », n° 20.18.

« Enquête nationale 2018 de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens : le point de vue des élèves internes », n° 20.19.

« Éducation artistique et culturelle : résultats de l'enquête 2018-2019 dans les écoles et les collèges », n° 20.40.

les territoires

La connaissance des territoires est indispensable à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats ainsi qu'au pilotage de ces politiques dans les territoires.

La DEPP produit une grande variété d'indicateurs et d'analyses sur le système éducatif, qui sont déclinés par territoire pour confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des territoires.

La publication *Géographie de l'École* fournit des indicateurs offrant une vue cartographiée de notre système éducatif, avec ses spécificités et ses caractéristiques selon les territoires.

La DEPP investit régulièrement sur de nouvelles méthodes et approches pour éclairer les politiques éducatives et fournir des outils de pilotage prenant en compte les disparités territoriales. Ces dernières années, cet investissement méthodologique a ainsi permis de proposer de nouveaux outils pour la caractérisation des territoires, tels que la typologie des communes de l'urbain et du rural.

La DEPP participe enfin aux travaux de comparaison internationale des systèmes éducatifs pour situer la France, et y consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

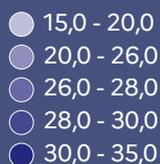
QUE SAIT-ON DES TERRITOIRES ?

Part des lycéens de la voie professionnelle dans les deux domaines les plus représentés à la rentrée 2019

Mécanique, électricité, électronique



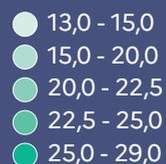
Part sur l'ensemble des formations (en %)



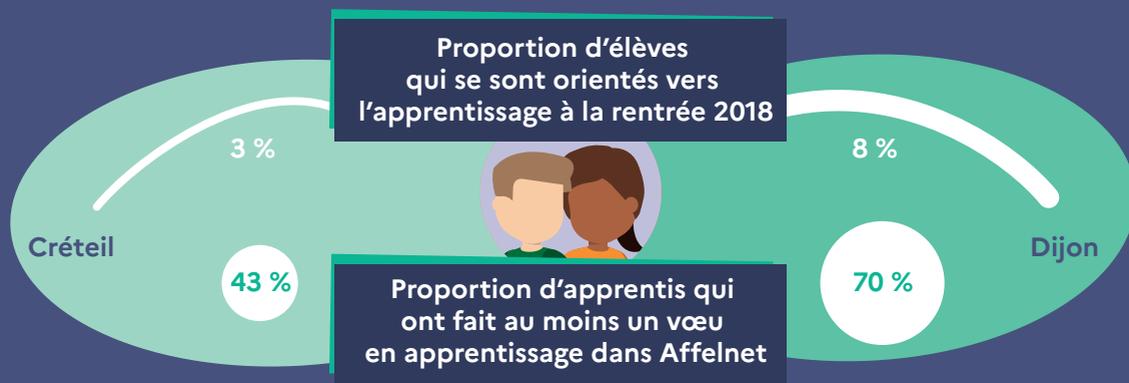
Échanges et gestion



Part sur l'ensemble des formations (en %)



Orientations et vœux vers l'apprentissage (rentrée 2018)



Dépenses par collégien (hors dépenses de personnel), selon la localisation, en 2018



- Restauration et hébergement
- Viabilisation, entretien, charges administratives ou générales
- Bourses, aides, fonds sociaux
- Autres dépenses

Collège en zone

Rurale

Bourg ou petite ville

Urbaine périphérique peu dense ou dense

Urbaine très dense hors éducation prioritaire

Urbaine très dense en éducation prioritaire

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES DISPARITÉS ACADÉMIQUES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour des raisons tenant à l'histoire, aux politiques de formation, à l'activité et aux pratiques des entreprises implantées localement, la voie professionnelle et l'apprentissage se sont développés différemment d'une région à l'autre. La DEPP a mené en 2020 des travaux innovants qui ont permis de mieux connaître ces disparités.

Une étude originale, menée à partir des bases d'élèves du second degré, a mis en évidence la façon dont les académies se différencient par le poids des spécialités professionnelles. Une seconde étude a utilisé une nouvelle source de données sur les vœux réalisés par les élèves de troisième (application Affelnet). Parmi les nouveaux apprentis, à la rentrée 2018, plus de la moitié avaient fait un vœu d'apprentissage dans l'application l'année scolaire précédente. Ce recours à l'affectation via l'application varie d'une académie à l'autre et est d'autant plus fréquent que l'orientation dans cette voie est importante dans l'académie. Les travaux seront poursuivis en 2021, en bénéficiant d'une meilleure couverture de l'apprentissage dans la procédure Affelnet depuis 2018.

LES DÉPENSES D'ÉDUCATION ET LEUR DÉCLINAISON TERRITORIALE

À combien s'élèvent les dépenses d'éducation en France ? Quels sont les coûts moyens d'un élève ou d'un étudiant et comment ont-ils évolué ? Quelles sont les principales particularités locales ? Comment la France se situe-t-elle par rapport à d'autres pays ? Le compte de l'éducation répond à toutes ces questions.

Compte satellite de la comptabilité nationale, il mesure chaque année combien la Nation investit pour le fonctionnement et le développement de son système éducatif en métropole et dans les DROM (161 milliards d'euros en 2019). Il permet aussi de calculer des coûts moyens par élève ou étudiant, avec des séries comparables depuis 1980.

Avec 37,4 Md€ en 2019, les collectivités territoriales financent près d'un quart de la dépense intérieure d'éducation. Les régions y consacrent près de la moitié de leur budget. Des indicateurs plus fins ayant trait à la dépense moyenne par élève ou étudiant pour l'État, les départements et les régions seront publiés en 2021.

Des éclairages détaillés, à l'examen du budget des collèges et lycées publics (hors charges de personnels), montrent des coûts par élève variables selon le lieu, le type d'établissement, l'offre de formation, le nombre d'élèves et leurs caractéristiques sociales. En particulier, les collèges ruraux, souvent plus petits, dépensent davantage par élève (1 085 € en 2018, soit 230 € de plus que l'ensemble des collèges) en raison de charges incompressibles et des coûts d'hébergement et de restauration. Ces derniers, plus élevés dans les territoires isolés, concentrent près de la moitié des dépenses. À l'opposé, les collèges des zones urbaines très denses versent davantage de bourses et aides sociales, et plus encore s'ils sont situés en éducation prioritaire (27 % de leurs dépenses contre 14 % hors éducation prioritaire).



UNE ANNÉE 2021 RICHE POUR LA PRODUCTION D'ÉTUDES ET D'INDICATEURS TERRITORIAUX

L'année 2021 sera marquée par la sortie de deux publications sur les territoires.

Quatre ans après la précédente édition, *Géographie de l'École* donnera un nouveau panorama du système d'éducation et de formation français sous forme de cartes et de courtes analyses afin d'étudier les disparités territoriales. Une trentaine de fiches auront pour thématiques l'environnement économique, social et familial des élèves, le contexte scolaire, les moyens et ressources humaines mis en œuvre, les parcours et résultats scolaires et ce, en variant les échelles d'observation. Elles auront pour objectif de donner des clés de réflexion aux acteurs de l'éducation pour réaliser leur diagnostic de territoire, appuyer la mise en œuvre des politiques et le débat public.

Un numéro spécial de la revue *Éducation & formations* apportera une meilleure connaissance des territoires en matière d'éducation en proposant une série d'articles novateurs. Une approche des disparités territoriales sera permise grâce aux outils réalisés par la DEPP comme l'indice d'éloignement des collèges et la typologie des communes de l'urbain et du rural. Ceci mettra en exergue la façon dont les territoires se distinguent suivant leurs caractéristiques socioéconomiques, les moyens, l'offre de formation, les parcours des élèves et leurs résultats. Les comparaisons de territoires seront menées à l'échelle nationale, ainsi que par des focus spécifiques sur des académies, réalisés par les services statistiques des rectorats.

Pour accompagner ces publications axées sur les territoires, le site de la DEPP s'enrichit également. Une rubrique « L'éducation dans les territoires » créée en 2020, permet de faire le lien vers les principales publications sur les territoires, et d'y ajouter des données nouvelles ou mises à jour, par exemple la typologie des communes tenant compte des nouveaux zonages de l'Insee.

pour en savoir plus

Les *Notes d'Information* de la DEPP – 2019/2020 :

« Choix de trois spécialités en première générale à la rentrée 2019 : 15 combinaisons pour 80 % des élèves », n° 19.48.

« En 2018, les collèges et lycées publics gèrent 7 milliards d'euros, soit 15 % du coût de leurs élèves », n° 20.21.

« L'apprentissage au 31 décembre 2019 », n° 20.27.

« L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième à la rentrée 2018 », n° 20.28.

« Baccalauréat professionnel à la rentrée 2019 : disparités territoriales en matière de domaines de formation », n° 20.29.

« 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2019 : 6,6 % du PIB », n° 20.35.

les référentiels

Les nomenclatures et les répertoires pilotés par la DEPP constituent l'infrastructure de l'ensemble des dispositifs statistiques de la DEPP, mais aussi des systèmes de gestion du ministère en charge de l'éducation.

La Base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications du ministère. La DEPP veille à la complétude de la base, à la cohérence et à la compatibilité des nomenclatures.

La DEPP a la responsabilité de trois répertoires. Le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) recense et caractérise les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que toutes les structures concourant au fonctionnement du système éducatif. L'application de consultation et cartographie des établissements (ACCE) est accessible sur internet. Le second répertoire, la Base nationale des identifiants élèves (BNIE), attribue et répertorie l'identifiant national unique (INE) de chaque élève du premier degré. Enfin, le Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), créé en 2015, étend l'attribution d'un INE dans le second degré scolaire, l'apprentissage, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur.

La DEPP participe aux travaux d'extension d'un INE unique et pilote la coordination avec le RNIE pour l'attribution de cet INE qui a vocation à couvrir toutes les modalités d'éducation.

La DEPP s'appuie pour ces différentes missions sur des réseaux de gestionnaires nationaux et académiques.

LA PRISE EN COMPTE DES CITÉS ÉDUCATIVES DANS LE RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS RAMSESE

Dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations, les cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

Afin de répondre aux besoins des systèmes d'information du ministère, la DEPP a procédé en 2020 au repérage de chaque cité éducative dans le répertoire des établissements RAMSESE. Le répertoire identifie non seulement les établissements dont le chef d'établissement a été désigné comme chef de file de la cité éducative, en général un collège, mais également l'appartenance à chaque cité de plus de 1 550 établissements membres.

L'EXTENSION DE L'UTILISATION DE L'IDENTIFIANT NATIONAL UNIQUE (INE)

La DEPP a créé en 2015 le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), qui attribue un identifiant national unique (INE) interne au système éducatif à chaque élève, étudiant et apprenti, afin de permettre l'extension de l'utilisation de cet INE, à l'ensemble des systèmes éducatifs (scolaire, agricole, apprentissage, supérieur).

L'enjeu est de garantir une identification sans ambiguïté de tous les élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur. Il s'agit non seulement de permettre le suivi statistique des élèves, étudiants et apprentis, mais également de faciliter la vérification de l'obligation d'instruction et la gestion des élèves dans les systèmes d'information.

Depuis sa création, le répertoire s'est progressivement enrichi de l'immatriculation des élèves de l'enseignement scolaire, de l'apprentissage, de l'agriculture, de Wallis-et-Futuna, d'Andorre et d'une partie des élèves du CNED. Les travaux poursuivis par la DEPP en collaboration avec le SIES (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) du MESRI vont permettre d'ici la fin de l'année 2020 d'immatriculer les élèves de l'enseignement supérieur.

Parmi les principaux chantiers d'immatriculation de nouvelles populations que la DEPP prépare, figurent les élèves suivant une scolarité dans les établissements privés hors contrat et l'ensemble des élèves du CNED.



la contribution à l'aide au pilotage

La DEPP a pour mission de produire des travaux d'analyses éclairant la conception des politiques publiques et aussi de contribuer à leur évaluation.

Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation des données utiles pour aider au pilotage aux niveaux national et académique.

La DEPP réalise chaque année des prévisions de court terme d'élèves dans le premier degré et le second degré.

Elle développe des outils d'aide à la décision comme les modèles d'allocation des moyens, en collaboration avec la DGESCO.

La DEPP joue un rôle actif dans la production, l'interprétation et l'amélioration des indicateurs LOLF de performance du ministère et de ceux utilisés dans le dialogue de gestion avec les académies.

La DEPP élabore les évaluations exhaustives de début CP, CE1, sixième et seconde, qui sont au service des enseignants et visent à leur donner des points de repère pour organiser leur enseignement mais sont aussi un outil de pilotage local.

La DEPP participe au plan d'action du ministère sur l'égalité entre femmes et hommes en publiant chaque année les statistiques du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère.

Enfin la DEPP contribue à l'aide au pilotage en mettant régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou en soutenant des équipes de recherche sur des évaluations de politiques publiques.

LA RÉNOVATION DU MODÈLE D'ALLOCATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

Dans le second degré public, la répartition des emplois d'enseignants dans les académies s'appuie sur un modèle d'aide à la décision.

L'un des objectifs de ce modèle est de favoriser une plus grande équité dans la répartition des moyens. Comme elle l'avait fait pour le premier degré, la DEPP a contribué à la rénovation du modèle d'allocation des moyens dans le second degré public. Cette démarche a permis de prendre en compte de façon plus fine les disparités de contexte socioéconomique, de structures et d'offre de formation entre académies.

Témoignage d'Alexandre Lenoir, adjoint au chef du bureau « Enseignement scolaire public du second degré » de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)



Q Quel a été l'apport de la DEPP à la rénovation du modèle d'allocation des moyens du second degré public ?

R En tant que service statistique ministériel, la DEPP a joué un rôle essentiel non seulement pour apporter une caution scientifique au modèle mais aussi pour partager sa vision du fonctionnement du second degré. La DEPP nous a fait bénéficier de son expertise afin de remédier aux carences constatées dans l'ancien modèle en proposant notamment de nouveaux critères, et a su répondre à nos attentes, en construisant un modèle « global » couvrant tous les niveaux du second degré sur la partie « heures d'enseignement ». Aujourd'hui, le modèle est plus simple d'utilisation, clair et explicable. Les effets des critères sont dorénavant mesurables et les données partagées avec les académies.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES OU D'EXPÉRIMENTATIONS

La DEPP contribue à l'aide au pilotage du système éducatif en produisant ou en accompagnant des travaux visant à évaluer des politiques ou des expérimentations en éducation.

Ses travaux visent ainsi à rendre compte des effets de réformes ou de dispositifs expérimentaux et à donner des éléments probants pour éclairer leur mise en œuvre et pertinence. En 2020, la DEPP a poursuivi, en collaboration avec des équipes de recherche, l'évaluation des CP dédoublés en éducation prioritaire et celle du Plan numérique de 2015. Ces évaluations multidimensionnelles permettent de décrire les modalités de déploiement des dispositifs évalués et d'identifier les effets à court et moyen terme sur les apprentissages et les trajectoires des élèves. Dans ce cadre, la DEPP s'attache également à documenter les mécanismes potentiels en étudiant notamment les évolutions s'agissant des pratiques d'enseignement.

Les travaux de la DEPP viennent également alimenter ceux d'autres acteurs de l'évaluation en éducation (Parlement, Cour des comptes, IGESR). Enfin, les équipes de la DEPP accompagnent les autres directions du ministère en expertisant des demandes d'évaluation ou en proposant des protocoles adaptés aux questionnements évaluatifs, ainsi que des équipes de chercheurs qui réalisent des évaluations de politiques publiques ou de dispositifs, comme les expérimentations de mixité, la main à la pâte, etc.

la contribution à la statistique européenne et internationale

Les comparaisons internationales jouent un rôle de plus en plus important dans le débat public et l'aide au pilotage dans le domaine de l'éducation. Il est donc nécessaire d'en maîtriser la qualité et la pertinence afin de les utiliser à bon escient et d'en tirer des interprétations valides.

La DEPP a depuis longtemps fait le choix de s'impliquer fortement, par son expertise technique et statistique, dans la construction et la production des données internationales mais aussi dans leur appropriation par les acteurs publics et la communauté éducative dans son ensemble. Elle intègre dans ses publications des données de comparaisons internationales et publie des études dont *L'Europe de l'éducation en chiffres*, qui fournit un ensemble raisonné d'indicateurs portant sur la plupart des dimensions des systèmes éducatifs des différents pays de l'Union européenne.

La DEPP contribue à l'élaboration des indicateurs internationaux en matière d'éducation. À cette fin, elle collabore activement au sein des réseaux de l'OCDE, de la Commission européenne (et d'Eurostat en particulier), de l'UNESCO ou encore de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA). Elle pilote en France les enquêtes internationales sur les compétences des élèves, PISA avec l'OCDE, TIMSS, PIRLS ou ICILS avec l'IEA, et l'enquête sur les enseignants TALIS avec l'OCDE.

De plus, elle contribue à la mise en perspective de la statistique européenne, à l'échange d'informations entre les pays du programme « Erasmus + » et à la comparaison de leurs systèmes éducatifs. Dans ce cadre, elle prend une part active dans le réseau Eurydice et coordonne le travail des experts qui participent aux rapports internationaux de ce réseau.

L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES 2020

La nouvelle édition de cette publication est le résultat d'une participation active de la DEPP à la statistique européenne et internationale (Union européenne, OCDE, UNESCO).

Cette troisième édition de l'ouvrage depuis 2016, remaniée sur le plan formel, apporte un ensemble particulièrement riche de données, qui reflète l'étendue des collaborations internationales de la DEPP (avec Eurostat, Eurydice, l'OCDE et l'Unesco en particulier). Entre autres, l'ouvrage apporte un bilan statistique de l'agenda européen « Éducation et formation », entré dans sa dernière année. Pour la première fois, il analyse également l'éducation en Europe par rapport à celle dans les autres continents : dans ce domaine, il traite de la question de l'égalité des sexes telle que la révèle l'Objectif de développement durable n° 4.

Enfin, *L'Europe de l'éducation en chiffres 2020* rend également compte du défi particulier que la crise du Covid-19 a posé aux systèmes éducatifs européens. Une analyse des dispositifs mis en place par les pays afin d'assurer la continuité pédagogique pendant le confinement a enrichi cette édition. Elle a donné lieu à une collaboration avec le département veille de la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC).



LES TRAVAUX DU RÉSEAU EUROPÉEN EURYDICE

Correspondant d'Eurydice en France, la DEPP contribue à la mutualisation d'informations concernant les systèmes et les politiques nationales d'éducation, ainsi que sur la production d'analyses comparatives et d'indicateurs d'intérêt communautaire.

Plusieurs rapports ont permis à la France courant 2020 de se comparer aux autres pays européens sur différents thèmes tels que les salaires des enseignants (à partir de données exploitées simultanément par l'OCDE), la structure des systèmes éducatifs et l'organisation de l'année scolaire, ou encore la mobilité internationale des jeunes à des fins d'apprentissage.

Avec une double expertise de l'Inspection générale et des bureaux statistiques, la DEPP a également participé en 2020 au rapport d'Eurydice sur *L'équité à l'école en Europe*. Celui-ci cherche à dégager les effets potentiels de certaines pratiques institutionnelles (comme le recrutement sélectif des élèves, l'orientation précoce et le redoublement) sur les inégalités de réussite scolaire et le poids du milieu socio-économique dans les résultats des élèves, tels qu'enregistrés par les grandes enquêtes internationales. La version française du rapport paraîtra courant 2021.



Témoignage de Teodora Parveva, responsable des études et analyses à la Commission européenne (Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture »)



Q Comment décririez-vous et évalueriez-vous la contribution de la DEPP aux études comparatives sur l'éducation en Europe réalisées par le réseau Eurydice ?

R En tant que membre actif de notre réseau, la DEPP, qui inclut l'unité française d'Eurydice, constitue pour nous une source d'expertise solide et de propositions efficaces dans le domaine du développement d'indicateurs. La dimension statistique de nos rapports est croissante : dans ce contexte, la grande attention à la qualité dont fait preuve la DEPP, en tant que service statistique ministériel, nous est particulièrement précieuse. En outre, par ses propres publications mobilisant nos données, la DEPP contribue de manière significative à la promotion des travaux d'Eurydice au niveau national.

le réseau de la statistique sur l'éducation

L'exercice des missions de la DEPP contient une dimension territoriale très forte avec l'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services académiques.

Service statistique ministériel, la DEPP dispose de relais dans les échelons administratifs déconcentrés que sont les académies et les vice-rectorats. Ces relais, au nombre de 33, sont les services statistiques académiques (SSA). Ils contribuent à la qualité des données collectées mais aussi à leur diffusion au niveau local, en particulier pour fournir aux autorités académiques l'information destinée à l'aide à la décision et au pilotage (indicateurs, prévisions, tableaux de bord).

UN RÉSEAU QUI A RENFORCÉ SON ACTION EN 2020

Pour proposer des données de qualité sur l'éducation, la DEPP et les SSA forment un réseau au sein duquel sont partagées données, connaissances et compétences.

Pour faciliter ces échanges, le réseau s'est doté ces deux dernières années de plusieurs outils et supports (espaces de partage sécurisés, lettre mensuelle, utilisation d'un réseau social...). De nombreux travaux peuvent ainsi être menés en commun plus facilement : actuellement, et à titre d'exemple, un groupe de travail constitué de plusieurs SSA et de la DEPP réfléchit à la définition « d'aires d'éducation » ayant pour vocation à proposer aux décideurs académiques un zonage à un niveau territorial fin, pour un pilotage et une mise en œuvre de politiques éducatives au plus près des besoins.

Dans cette même optique, la mutualisation nationale, initiée en 2019 et poursuivie en 2020, d'un outil développé en académie (Clermont-Ferrand) permet d'offrir des « Statistiques Territorialisées » à l'ensemble des SSA, basées sur les indicateurs établissements produits par la DEPP et agrégés à différents niveaux de territoires : communes, bassins de formation, etc.

2020 UNE ANNÉE DURANT LAQUELLE IL A FALLU S'ADAPTER

Comme pour tous, l'année 2020 a eu un impact fort sur le fonctionnement du réseau. Peu de rencontres se sont tenues en présentiel, mais une volonté forte de maintenir le lien et de poursuivre les différents groupes de travail engagés a animé cette année si particulière.

2020 aura ainsi été l'occasion de renforcer l'usage des outils collaboratifs et de l'espace de travail « DEPP-SSA ». Il s'est notamment enrichi d'une salle « formation » dédiée à la formation métier à distance. Constituée avec l'UGARH (unité de gestion administrative et de ressources humaines qui gère les formations de la DEPP), elle est alimentée en lien avec l'ensemble des équipes, à commencer par celle du CISAD (Centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision). Grâce à l'investissement de tous, le temps du confinement a donc également été un temps de formation, par exemple autour du logiciel statistique libre R sur laquelle la DEPP investit énormément pour ses productions en cours et à venir. De nombreuses vidéos et tutoriels ont été conçus et partagés pour faciliter la montée en compétence sur ce logiciel.

Pour maintenir des contacts réguliers et à défaut de rassemblement nationaux, un rendez-vous mensuel en visioconférence a été instauré avec les chefs de SSA pour aborder les sujets d'actualité. Parmi ceux-ci, les évaluations des élèves qui continuent à prendre de l'ampleur ou encore, les évaluations des établissements qui se mettent en place sous l'égide du conseil d'évaluation de l'école (CEE). Les SSA ont un rôle essentiel dans leur mise en œuvre, le CEE invitant les académies à s'appuyer sur eux pour la constitution du dossier d'aide au diagnostic. Si chaque académie est libre dans la forme que prend cet « état de l'établissement », les SSA ont pu partager et enrichir mutuellement leurs productions.

L'année 2020 a également été l'occasion de mener des réflexions et d'engager des travaux sur plusieurs sujets comme la rationalisation des enquêtes et une meilleure coordination dans la réponse apportée. Une expérimentation a été lancée avec le SSA de Créteil autour d'une application de gestion d'enquêtes et de data visualisation utilisée à la DEPP, qui pourrait être progressivement partagée avec les SSA dès 2021.

Dernier exemple pour illustrer la richesse des travaux menés en commun, un groupe de travail sur les missions des SSA en région a également été lancé : une cartographie des missions sera disponible au premier trimestre 2021.

la collaboration avec les chercheurs

La DEPP joue un rôle en termes d'animation de la recherche en éducation, d'une part en soutenant les chercheurs dans le domaine de l'éducation et d'autre part en transférant les résultats de la recherche aussi bien vers les décideurs que le grand public.

Ainsi la DEPP soutient la recherche, principalement en science de l'éducation et en économie de l'éducation, à plusieurs niveaux. La DEPP met à disposition des données d'éducation aux acteurs de la recherche, dans un cadre conventionnel adapté. Elle soutient logistiquement et/ou financièrement des évaluations de politiques publiques ou d'expérimentation, et des études. Elle contribue également à la transmission des savoirs notamment en valorisant les résultats de la recherche grâce à la revue *Éducation & formations* qu'elle publie.

Au fil du temps, une interdépendance s'est créée entre la communauté scientifique et la DEPP. En effet, au-delà du soutien apporté aux chercheurs, la DEPP se nourrit également des collaborations qu'elle noue avec la communauté scientifique. La DEPP fait appel aux chercheurs pour développer de nouveaux outils, pour siéger dans les comités scientifiques, de pilotage ou de suivi des évaluations sous sa responsabilité, pour expertiser les articles qui paraissent dans la revue *Éducation & formations* ou pour évaluer des dispositifs et des politiques publiques. Pour favoriser la recherche dans un champ disciplinaire ou sur une problématique qui lui semble à développer, la DEPP lance régulièrement auprès des chercheurs des appels à projets de recherche et des appels à contributions.

COMPÉTENCES DU XXI^E SIÈCLE

La DEPP investit de nouveaux sujets avec les chercheurs.

Une attention de plus en plus importante est accordée à un ensemble de compétences transversales, recouvrant différentes notions telles que les compétences socio-cognitives ou encore les compétences comportementales appelées les *soft skills*. Aussi, la DEPP a engagé plusieurs collaborations avec des équipes de recherche, visant à élaborer des évaluations standardisées de certaines de ces dimensions (collaboration, créativité, esprit critique, intelligence socio-émotionnelle).

Par ailleurs, la DEPP s'engage dans l'étude internationale 21CS MAP (21st Century Skills Mapping) qui cherche à comparer les définitions de ces compétences et leur intégration dans les programmes scolaires à travers le monde.

LA CHAIRE ÉDUCATION

La DEPP a créé avec la Fondation Ardian - sous l'égide de la Fondation de France et l'École d'économie de Paris (PSE) - la chaire de recherche « Politiques éducatives et mobilité sociale » au sein de PSE.

Portée par Luc Behaghel (PSE, INRAE) et Julien Grenet (PSE, CNRS), cette chaire a pour ambition de mettre en lumière les mécanismes de l'accès inégal à l'éducation et de déterminer les politiques et les actions susceptibles de les corriger. Ce sujet central pour l'ensemble des citoyens mobilise au quotidien les pouvoirs publics mais aussi les mondes associatif et philanthropique qui soutiennent et déploient un nombre considérable d'actions auprès des jeunes et des familles. La création de cette chaire est une avancée supplémentaire qui vient consolider les liens anciens de la DEPP avec PSE et permettra d'améliorer la connaissance et l'évaluation du système éducatif et de ses inégalités dans leurs multiples dimensions.

Interview de Stanislas Dehaene, président du conseil scientifique de l'Éducation nationale

Q Quel regard portez-vous sur la collaboration entre la recherche et la DEPP ?

R La DEPP et le monde académique ont de très nombreuses raisons de travailler main dans la main.

Tout d'abord, les chercheurs peuvent contribuer utilement aux travaux de la DEPP en partageant leurs connaissances scientifiques lors de l'élaboration de dispositifs de mesure. Par exemple, le groupe de travail du Csén dédié aux évaluations et aux interventions pédagogiques a proposé de nombreux instruments issus de travaux de recherche pour mesurer les compétences en français et en mathématiques, qui ont pu être repris et expérimentés par la DEPP auprès d'élèves et d'enseignants, avant d'être déployés plus largement.

Par ailleurs, la DEPP dispose d'une quantité très importante de données, d'une grande richesse pour la recherche. En facilitant l'accès à ces données, la DEPP procure ainsi une matière très riche pour de nombreux travaux de recherches, dans des champs disciplinaires très variés.



la diffusion

La DEPP a pour mission d'éclairer le débat public et les choix collectifs en matière d'éducation. L'une des priorités de la DEPP est ainsi d'élaborer et de mettre à disposition des informations pertinentes, objectives et documentées.

La DEPP pilote plusieurs collections. Chacune, par ses thématiques et entrées spécifiques, aborde des aspects du système éducatif : les publications annuelles détaillées ou de synthèse, *l'Éducation nationale en chiffres*, *État de l'école*, *Repères et références statistiques*, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité*, *le Bilan social national*, des ouvrages à périodicité plus espacée : *Géographie de l'École*, *l'Europe de l'éducation en chiffres*, qui abordent le système éducatif dans ses dimensions territoriales, qu'elles soient nationales ou européennes, des analyses et des études sous forme de *Notes d'Information* de 2 ou 4 pages, ou d'articles de la revue *Éducation & formations*. L'ensemble de ces publications fournit un regard et une analyse riches et complets de notre système éducatif.

La DEPP s'astreint depuis longtemps, ainsi que l'exigent ses engagements qualité en tant que service statistique public mais aussi ses obligations en tant que direction du ministère en charge de l'éducation, à mettre à disposition des données pour tout type de public, accompagnées de métadonnées. Ainsi, ses publications sont toutes disponibles en ligne gratuitement avec leurs données associées. De plus la DEPP propose tout un jeu de données sous forme de tableaux, de cartes, de graphiques, de séries chronologiques.

L'espace Études et statistiques du site education.gouv.fr constitue le vecteur principal de la politique de diffusion de la DEPP. Un calendrier des publications statistiques est mis à disposition sur le site.

LES PAGES ÉTUDES ET STATISTIQUES SUR LE SITE *EDUCATION.GOUV.FR*

Les pages Études et statistiques que l'on peut consulter depuis l'adresse *education.gouv.fr/etudes-et-statistiques*, sont réparties en six grands blocs.

Une présentation de la DEPP avec ses missions, son programme de travail et son rapport d'activité, sa stratégie qualité et sa stratégie de diffusion et d'open data. Dans cette partie on peut trouver le calendrier des publications de l'année.

Un carrousel présentant les dernières publications mises en ligne.

Les statistiques classées en huit rubriques : les élèves et les apprentis, les évaluations des compétences des élèves, l'impact de la crise sanitaire, les établissements, les personnels, les territoires, le compte de l'éducation et des séries chronologiques. Ces rubriques sont progressivement enrichies et mises à jour afin de présenter des données actualisées et les plus complètes possible sur le système éducatif.

Des documents et ressources, comme la présentation des enquêtes et dispositifs statistiques, des documents méthodologiques, de travail, de synthèse, un glossaire des termes employés, ainsi que l'accès à l'espace d'archives documentaire de la DEPP.

Un espace sur les comparaisons internationales en matière d'éducation : la présentation du réseau européen sur l'éducation Eurydice dont le correspondant en France est la DEPP, et ses travaux, les évaluations internationales en termes de compétence des élèves et les résultats d'enquêtes comme TALIS, des statistiques de comparaison internationales et des documents méthodologiques.

Les collections et ouvrages produits par la DEPP.

Enfin, des blocs en bas de page donnent un accès rapide à la description du service statistique public français, ainsi qu'à des outils comme l'application de consultation et de cartographie des établissements du système éducatif, la codification des formations et des diplômes, la typologie des communes rurales et urbaines.

DΣPPαDOC : LE PORTAIL DE LA STATISTIQUE SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

La DEPP diffuse toutes ses publications et archives à travers son site internet DΣPPαDOC. Conçu comme un véritable centre de documentation dématérialisé, ce fonds documentaire rassemble des données statistiques sur l'éducation depuis les années 1930.

Plus de 10 000 publications produites par la DEPP sont ainsi accessibles en ligne, des plus récentes aux plus anciennes. Ce fonds varié propose de consulter les dernières études de la DEPP mais aussi des tableaux statistiques depuis 1958, des tableaux des enseignements et de la formation depuis 1966, etc. Toutes les éditions des collections telles que *Repères et références statistiques*, *L'État de l'école*, la revue *Éducation & formations* ainsi que toutes les *Notes d'Information* depuis 1968 sont également disponibles en téléchargement.

archives-statistiques-depp.education.gouv.fr



DES DONNÉES OUVERTES

La DEPP publie également des données en open data.

En complément de la mise en ligne des publications, des fichiers de données associés mais aussi des données du répertoire des établissements, issu du répertoire Ramses, la DEPP met également en ligne en open data le fichier des indicateurs de réussite des lycées (IVAL), qui présente non seulement des résultats bruts, mais aussi des indicateurs de valeur ajoutée des établissements pour rendre compte des actions des lycées pour accompagner les élèves qu'ils accueillent jusqu'au baccalauréat. Ces données illustrent l'apport de l'expertise de la DEPP et font l'objet de nombreuses réutilisations. La DEPP envisage également de mettre en ligne début 2021, pour répondre à la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, des données d'insertion par établissement de formation professionnelle (lycées et CFA) de niveau CAP à BTS, en gardant le même principe de calcul de valeur ajoutée pour le taux d'insertion. Pour aller plus loin dans la diffusion, la DEPP est en train d'élaborer des données par établissement qui présenteront pour chaque établissement le nombre d'élèves par niveau, sexe, principales langues vivantes étudiées.

The screenshot shows the 'education.gouv.fr/etudes-et-statistiques' page. At the top, there's a navigation bar with 'education.gouv.fr' and a search icon. Below, a header reads 'ETUDES ET STATISTIQUES'. A main text block describes the DEPP's role in providing data on the education system. Below this, there are sections for 'LES STATISTIQUES' and 'AUTRES DOCUMENTS ET RESSOURCES'. The 'LES STATISTIQUES' section includes links for 'Les élèves et les lycées', 'Les évolutions des compétences des élèves', 'La DEPP et l'impact de la crise sanitaire', 'Les établissements', 'Les personnels', and 'Les territoires'. The 'AUTRES DOCUMENTS ET RESSOURCES' section includes 'Espaces et dispositifs statistiques', 'Espaces documentaires et médiatiques', and 'Documents officiels'.

The screenshot shows the 'archives-statistiques-depp.education.gouv.fr' website. The header includes 'archives-statistiques-depp.education.gouv.fr' and a search icon. The main content area is titled 'DΣPPαDOC' and 'PORTAL DE LA STATISTIQUE SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION'. A search bar shows 'baccalauréat professionnel' with a search icon. Below the search bar, there's a section 'AFFINEZ VOTRE RECHERCHE' with a 'SUPPORT' list including 'Archives', 'Atlas régional', 'Bilan social', 'Bulletin officiel MEF', 'Bulletin officiel MESP', 'Dossiers de presse', 'Dossiers EF', 'Dossiers de la DEPP', 'Dossiers hors série', 'Éducation et formation', 'Éducation en Europe les Espaces', 'État de l'enseignement supérieur et de la recherche', 'État de l'école', 'Études et documents', and 'Europe de l'éducation en chiffres'. The 'RÉSULTATS DE LA RECHERCHE' section shows 'Ma recherche: baccalauréat professionnel / Éducation et formation' and 'Résultats 1 - 20 / 107'. A list of results is shown, including 'LES BACCALURÉAT PROFESSIONNEL EN TROIS ANS APRÈS LA TROISIÈME : VERS UNE ÉLEVATION DU NIVEAU DES ÉLÈVES' and 'LES BACCALURÉAT PROFESSIONNEL EN TROIS ANS APRÈS LA TROISIÈME : VERS UNE ÉLEVATION DU NIVEAU DES ÉLÈVES'. The 'DATE DES DONNÉES' section includes '2010-2015', '2000-2010', '2000-2005', and '1990-2000'.

NOS PUBLICATIONS



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE (2020) Panorama de l'évolution des activités, des résultats et des coûts du système éducatif français, éclairé par les comparaisons internationales.
The state of Education, l'état de l'École en langue anglaise.

- ↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne*
Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.
- 📅 Nouvelle édition annuelle.
- 📖 Ouvrages brochés, 80 pages.



REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE (2020) Toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français déclinée en plus de 180 thématiques.

- ↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.
- 📅 Nouvelle édition annuelle.
- 📖 Ouvrage relié, 390 pages.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES (2020) Les caractéristiques et les tendances du système éducatif français en quelques chiffres-clés.

- ↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Actualisation annuelle.



BILAN SOCIAL (2019-2020) Un panorama de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants qui réunit les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines du ministère.

- ↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.
- 📅 Nouvelle édition annuelle.
- 📖 Ouvrage broché, 204 pages.

FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ (2020)

Les principales données statistiques sur les résultats et parcours scolaires comparés des filles et des garçons.

- ↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*
- 📅 Actualisation annuelle.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE (2017) Analyse de la variété des contextes éducatifs et des disparités territoriales en matière d'éducation, illustrée de cartes et graphiques, accompagnée de données détaillées aux niveaux académique, régional ou départemental.

↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*

📅 Nouvelle édition trisannuelle en 2021.
📖 Ouvrage broché, 144 pages.



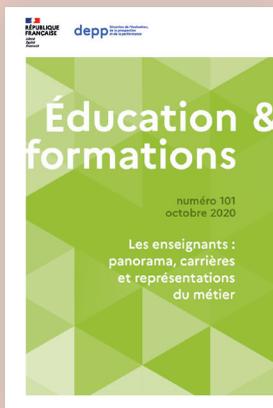
L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES (2020)

Panorama international qui propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne. Les objectifs communs portés par des cibles chiffrées y tiennent une place importante.

↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*

📅 Nouvelle édition bisannuelle.

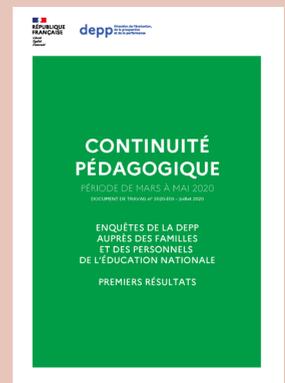
📖 Ouvrage relié, 80 pages.



ÉDUCATION & FORMATIONS Analyses et études statistiques originales sur les grands enjeux de l'éducation, de la formation ou de la recherche.

↓ *Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.*

📅 Revue scientifique, 2 à 3 numéros par an.



DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les documents de travail de la DEPP présentent les résultats de travaux à caractère technique ou des exploitations statistiques détaillées non disponibles sur d'autres supports

NOTE D'INFORMATION

Les résultats les plus récents issus des exploitations d'enquêtes et d'études statistiques : mise au point sur des données périodiques (constat de rentrée, résultats du bac) ou conjoncturelles (évaluation des acquis des élèves), sur les conclusions d'analyses plus structurelles (mobilité des enseignants) et les comparaisons internationales (rapport Eurydice sur l'enseignement des langues en Europe).

↓ *Feuilletable et téléchargeable en ligne.*

Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.

📅 40 à 50 notes par an.



